

Canadian Tenpin Federation Update re COVID-19

Canadian Tenpin Federation has not canceled The Canadian Team Trials nor The Canadian Youth Championships as of March 16, 2020.

We are monitoring Health Canada recommendations and our deadline to postpone either tournament will be April 10th, 2020.

We do recognize other events in the world of bowling have been canceled but to date no large events in May 2020. Our hopes are the curve may look differently in April and we can continue with both of these tournaments.

CTF does recommend that Provincial and Local Associations review their provincial regulations and suspend or postpone any mass gatherings. We ask that you be proactive in considering the well being of their members.

CTF has shared a list of FAQ's to help guide our members in this time. (see below)

La Fédération canadienne des dix quilles n'a pas annulé les épreuves de sélection de l'Équipe du Canada ni les championnats canadiens des jeunes en date du 15 mars 2020. Nous suivons les recommandations de Santé Canada et notre date limite est le 10 avril 2020.

Nous reconnaissons que d'autres événements dans le domaine des quilles ont été annulés, mais à ce jour, aucun grand événement n'a été annulé pour le mois de mai 2020. Nous espérons que la courbe pourrait être différente en avril et que nous pourrions continuer à organiser ces deux tournois.

La FCDQ recommande que les associations provinciales et locales reportent ou suspendent également les événements de rassemblement de masse, c'est-à-dire les réunions de plus de 250 personnes. Nous demandons à toutes les associations d'être proactives en ce qui concerne le bien-être de leurs membres.

La FCDQ aimerait partager une liste de questions fréquemment posées pour aider nos associations, ligues et tournois avec les règles et procédures liées au report ou à l'annulation d'événements.

Le siège national sera disponible pour répondre à toutes les préoccupations et questions.

--

Cathy Innes
Executive Director

Canadian Tenpin Federation

LEAGUE, TOURNAMENT AND ASSOCIATION FREQUENTLY ASKED QUESTIONS CONCERNING THE CORONAVIRUS (COVID-19) For French please scroll to bottom.

Public health directives over coronavirus (COVID-19) are evolving. CTF is sharing rules and governing topics in this document as a resource to members if conditions require postponement or cancellation of competition.

Below are Frequently Asked Questions (FAQs).

LEAGUES

What are a league's options if schedule changes are deemed appropriate?

Leagues have the option to postpone its sessions or cancel the remaining schedule. The league and bowling center should discuss and agree to changes in the schedule.

Who has the authority to postpone a league session because of health concerns?

The league board of directors (team captains and officers), by majority vote, decides on postponements for the entire league. The issue of rescheduling a postponed session(s) needs to be discussed with the center to determine any effects on the center agreement with the league and any possible scheduling/financial impacts resulting from this action.

Who must approve any agreement to end the league season early because of the coronavirus issue?

CTF is declaring the coronavirus outbreak as an emergency situation and is allowing the league to change its schedule by ending early, by a majority vote of the board of directors. The approval does need to be agreed upon by both the center management and the league board of directors (team captains and officers).

How will ending the league early affect the league prize fund?

This will result in the league having less than anticipated funds in any adopted prize list. To amend the adopted prize list based on the funds available, the league board of directors (team captains and officers) are to meet and approve an amended prize list, which must follow the general outline of the current prize list.

How does the league determine their champions the season ends early?

If possible, the league would end their season and declare champions based on the standings after the final date of competition. If a roll-off is necessary, we would advise the league to work with the teams involved to schedule any needed roll-offs as soon as possible, to allow for the orderly closeout of the season.

If a league continues to bowl but members want to withdraw from the league, can the league hold them responsible for league fees?

Any member who withdraws from the league due to the coronavirus outbreak will not be required by CTF to give two weeks' notice or pay for two weeks in accordance with Rule 114a.

If I withdraw from the league because of the coronavirus outbreak, am I entitled to prize money?

Yes, you are entitled to a prorated share based on the number of weeks paid for.

Can the league board of directors do an email vote to decide these issues?

In order to reduce the need for individuals to gather in one place to make these decisions, an email vote would be allowed as long as all board members can be contacted by email.

TOURNAMENTS

Squads were cancelled because of concerns over the coronavirus. Can tournament management reschedule the squads?

Tournament management may extend the tournament by contacting the CTF Sanctions Team. If the entry deadline has passed, only those individuals originally entered to bowl on the cancelled squad(s) are permitted to bowl on the rescheduled date.

If tournament management cancels the rest of the tournament, how are prizes to be awarded?

Prizes would be based on the number of entries that participated prior to the cancellation of the tournament.

If a tournament is cancelled, are refunds required for those who did not participate?

Yes, all fees paid by the bowlers for events in which they did not compete must be returned.

If a tournament is not cancelled and I decide not to participate, am I entitled to a refund?

CTF is treating the coronavirus as an emergency situation and advising tournament management that they have the authority to issue refunds to any entrant(s) who chose(s) to withdraw from their event. Another option would be to have the entry fee forwarded to the next season's event.

ASSOCIATION OPERATIONS

Can we cancel our Annual Meeting?

Associations should postpone the Annual Meeting to a later date, instead of cancelling, since associations are required by law to hold an annual meeting.

Can we postpone our Annual Meeting until after August 1?

Yes. However, we suggest holding it when reasonably possible within this bowling season. If it cannot be done this bowling season, you will have complications which are addressed in the next three questions.

What happens to the board members terms if our Annual Meeting is postponed until after August 1, 2020?

Those board members whose terms are ending before the Annual Meeting is conducted remain in their position until an election is held or they resign.

What happens to the proposed amendments if our Annual Meeting is postponed until after August 1?

Any amendment that was to go into effect August 1, would be effective immediately upon adoption. This should be stated in the announcement informing the delegates/members of the postponement and prior to the legislative session.

If an Association Championship Tournament is cancelled because of the coronavirus outbreak, CTF will not require the association to conduct one this season. We would encourage the association to attempt to reschedule the tournament, but if accommodations cannot be made, CTF will not hold the board responsible for the requirement.

French Below:

FOIRE AUX QUESTIONS DES LIGUES, TOURNOIS ET ASSOCIATIONS CONCERNANT LE CORONAVIRUS (COVID-19)

Les directives de la santé publique sur les coronavirus (COVID-19) évoluent. La FCDQ partage les règles et les sujets de ce document comme une ressource pour les membres si les conditions exigent le report ou l'annulation de la compétition.

Vous trouverez ci-dessous la Foire aux questions (FAQ).

LIGUES

Quelles sont les options d'une ligue si des changements d'horaires sont jugés appropriés ?

Les ligues ont la possibilité de reporter leurs sessions ou d'annuler le programme restant. La ligue et le centre de quilles doivent discuter et se mettre d'accord sur les modifications du calendrier.

Qui a le pouvoir de reporter une session de championnat pour des raisons de santé ?

Le conseil d'administration de la ligue (capitaines et dirigeants des équipes), par un vote à la majorité, décide des reports pour l'ensemble de la ligue. La question du report d'une ou plusieurs sessions doit être discutée avec le centre de quilles afin de déterminer les effets éventuels sur l'accord du centre avec la ligue et les éventuelles répercussions sur le calendrier/les finances résultant de cette action.

Qui doit approuver tout accord visant à mettre fin prématurément à la saison de la ligue en raison du problème de coronavirus ?

La FCDQ déclare l'épidémie de coronavirus comme une situation d'urgence et autorise la ligue à modifier son calendrier en se terminant plus tôt, par un vote majoritaire du conseil d'administration. L'approbation doit être approuvée par la direction du centre et par le conseil d'administration de la ligue (capitaines et dirigeants des équipes).

Comment la fin anticipée d'une ligue affectera-t-elle le fonds des bourses de cette ligue ?

Cela aura pour conséquence que la ligue aura moins de fonds que prévu dans toute liste de prix adoptée. Pour modifier la liste de prix adoptée en fonction des fonds disponibles, le conseil d'administration de la ligue (capitaines et dirigeants des équipes) doit se réunir et approuver une liste de prix modifiée, qui doit suivre le schéma général de la liste de prix actuelle.

Comment la ligue détermine-t-elle ses champions si la saison se termine avant la date prévue?

Si possible, la ligue terminerait sa saison et déclarerait les champions sur la base du classement après la date finale de la compétition. Si une élimination est nécessaire, nous conseillons à la ligue de travailler avec les équipes concernées pour programmer les éliminations nécessaires le plus tôt possible, afin de permettre une clôture ordonnée de la saison.

Si une ligue continue à jouer mais que ses membres veulent se retirer, la ligue peut-elle les tenir pour responsables des frais de la ligue ?

Tout membre qui se retire de la ligue en raison de l'épidémie de coronavirus ne sera pas tenu par la FCDQ de donner un préavis de deux semaines ou de payer pour deux semaines conformément à la règle 114a.

Si je me retire de la ligue à cause de l'épidémie de coronavirus, ai-je droit à une bourse en argent? Oui, vous avez droit à une part proportionnelle basée sur le nombre de semaines payées.

Le conseil d'administration de la ligue peut-il procéder à un vote par courrier électronique pour trancher ces questions ?

Afin de réduire la nécessité pour les personnes de se réunir en un seul endroit pour prendre ces décisions, un vote par courriel serait autorisé à condition que tous les membres du conseil d'administration puissent être contactés par courriel.

TOURNOIS

Des séances de jeu ont été annulées en raison des inquiétudes suscitées par le coronavirus. La direction du tournoi peut-elle reprogrammer les équipes ? La direction du tournoi peut prolonger le tournoi en contactant l'équipe des sanctions de la FCDQ. Si la date limite d'inscription est dépassée, seules les

personnes initialement inscrites pour jouer dans l'équipe ou les équipes annulées sont autorisées à jouer à la nouvelle date.

Si la direction du tournoi annule le reste du tournoi, comment les prix seront-ils attribués ?

Les prix seraient basés sur le nombre d'inscriptions ayant participé avant l'annulation du tournoi.

Si un tournoi est annulé, les personnes qui n'ont pas participé doivent-elles être remboursées ?

Oui, tous les frais payés par les joueurs pour les événements auxquels ils n'ont pas participé doivent être remboursés.

Si un tournoi n'est pas annulé et que je décide de ne pas y participer, ai-je droit à un remboursement ?

La FCDQ traite le coronavirus comme une situation d'urgence et informe la direction du tournoi qu'elle a le pouvoir d'émettre des remboursements à tout participant qui a choisi de se retirer de son événement. Une autre option serait de transférer les frais d'inscription à l'événement de la saison suivante.

ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS

Peut-on annuler notre réunion annuelle ?

Les associations devraient reporter l'assemblée annuelle à une date ultérieure, au lieu de l'annuler, car la loi oblige les associations à tenir une assemblée annuelle.

Pouvons-nous reporter notre réunion annuelle après le 1er août ?

Oui, mais nous suggérons de la maintenir lorsque cela est raisonnablement possible pendant la saison de quilles. Si cela ne peut pas être fait pendant cette saison de quilles vous aurez des complications qui sont abordées dans les trois questions suivantes.

Qu'advient-il du mandat des membres du conseil d'administration si notre assemblée annuelle est reportée après le 1er août 2020 ?

Les membres du conseil d'administration dont le mandat prend fin avant la tenue de l'assemblée annuelle restent en fonction jusqu'à la tenue d'une élection ou jusqu'à leur démission.

Qu'advient-il des amendements proposés si notre assemblée annuelle est reportée après le 1er août ?

Tout amendement qui doit entrer en vigueur le 1er août entrera en vigueur dès son adoption.

Cela devrait être indiqué dans l'annonce informant les délégués/membres du report et avant la session législative.

Si un tournoi de championnat de l'association est annulé en raison de l'épidémie de coronavirus, la FCDQ n'exigera pas de l'association qu'elle en organise un cette saison. Nous encourageons l'association à tenter de reprogrammer le tournoi, mais si des accommodements ne peuvent être faits, la FCDQ ne tiendra pas le conseil d'administration responsable de cette exigence.

The Canadian Tenpin Federation was formed in 1969 to qualify representatives for international competition. CTF became a full membership organization on August 1, 2004 to deliver membership services to registered tenpin bowlers in Canada.